

COVID-19

Réunion des acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap

10 avril 2020

1. Présents :

Pour le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées :

Mme la Ministre, Sophie CLUZEL ; Mme la Directrice de cabinet, Carole BOUSQUET-BERARD

Pour la délégation interministérielle à l'autisme :

Mme la déléguée interministérielle, Claire COMPAGNON

2. Propos de Mme la ministre, Sophie CLUZEL

Madame la Ministre salue la mobilisation et rappelle qu'en ce week-end de pâques, elle ne doit pas faiblir. L'ensemble du gouvernement félicite l'engagement des bénévoles, des aidants et de tous les professionnels du sanitaire, du social et de médico-social.

Sophie CLUZEL a été auditionnée ce matin par la commission des affaires sociales du Sénat. Les Parlementaires restent engagés.

Les doctrines nationales suivantes sont en cours de finalisation :

- Renforcement de la continuité (soin, scolarité ...) à domicile
- Accueil temporaire
- Identification des zones de confinement

En complément, la ministre rappelle qu'il est nécessaire de se mobiliser pour les « sans solutions ».

Demande aux associations de préciser leur engagement sur les sujets suivants :

- Intervention et guidance parentale : quels sont les outils mis à disposition pour les parents et tous les professionnels ?

- Les familles ont besoin de bien comprendre donc comment l'information perdure en cette période de crise avec les CVS ?
- Quelles sont les solutions de répit qui ont été développées ?

Par ailleurs, une stratégie nationale de soins pour les personnes handicapées va être envoyée aujourd'hui aux ESMS et aux ARS. Elle précisera notamment quelles seront les consultations non reportables hors COVID pour les situations de handicap, elle proposera des fiches « réflexes (polyhandicap, épilepsie sévère etc) qui seront transmises au SAMU et au personnel hospitalier...

3. Questions/réponses

- o Difficultés majeures et persistantes des accueils de personnes avec des troubles psychiques et autistiques par les hôpitaux.
 - ➔ **Réponse du SE PH :** avoir une fiche « réflexe » proposée par une association d'une fiche posture de l'accompagnant dans ces cas particuliers.
- o Concernant les solutions de répit pour les aidants : Il y a de très nombreuses demandes de réouvertures des accueils de jour et internats séquentiels. Un cahier des charges très opérationnels a été transmis par l'APF France handicap au cabinet du SE PH.
 - ➔ **Réponse du SE PH :** cette question est très compliquée car l'équilibre entre les mesures sanitaires et le besoin de répit est difficile à trouver. Un deuxième avis du Haut conseil de la santé publique a été demandé.
- o Des résultats de tests varient entre 40 et 80% pour une population asymptomatique donc les mesures sont renforcées pour les résidents et les professionnels. La mise en place des tests doit être prioritaire pour les professionnels et personnes en situation de handicap. Demande un arbitrage interministériel dans ce sens.
 - ➔ **Réponse du SE PH :** Doctrine d'Olivier Véran aux ARS pour le dépistage va être publiée. Les personnes en situation de handicap sont prioritaires.
- o Concernant la coordination interministérielle : encore beaucoup de lieu où les conseils départementaux ne répondent pas présents ce qui impactent la gestion de crise des directeurs d'ESMS.
 - ➔ **Réponse du SE PH :** Faire remonter d'une manière factuelle les difficultés repérées au sein du secrétariat d'Etat.
- o Des demandes de répit et d'accueils dans des établissements enfants avec un besoin de matériel de protection.
- o Demande une réserve sociale et médico-sociale sur le même modèle que la réserve sanitaire.
 - ➔ **Réponse du SE PH :** Pas de réserve médico-sociale de prévue mais une extension du fichier SYMBIOSE – aimerait avoir une remontée des taux d'absentéisme – En parallèle rappelle l'importance de remplir la plateforme de signalement national des cas COVID19.
- o Des difficultés sur la mise en cause de la responsabilité employeur. Des contrôles de la DIRECCTE important. Demande un assouplissement en passant par l'interministériel.
- o Demande une campagne budgétaire des ESMS au niveau tarifaire très simple pour ne pas entrer dans des procédures trop complexes
 - ➔ **Réponse du SE PH :** la méthode sera concertée et assouplie.
- o Perte de chiffre d'affaires des ESAT et des EA donc demande d'avoir un fond solidaire à la hauteur de ces pertes. Des aides aux postes qui n'ont pas encore été versés. Est-ce que pour les salariés émergeant sur le volet « commercial », le chômage partiel est possible ?
- o Rôle des aidants familiaux qui réalisent des gestes essentiels de la vie et qui n'ont pas de protection. Il faudrait avoir du matériel précisé par ordonnance par exemple.
- o Refus d'accueil hospitalier est persistant

- ➔ **Réponse du SE PH** : Concernant la protection des aidants à domicile est en cours
- ➔ **Réponse du SE PH** : Il n'y a pas de « tri » mais des difficultés réelles. Il faut collectivement être responsable et de ne pas avoir de discours anxiogènes en parlant d'« oubliés » ou des « invisibles ».
- o Des initiatives solidaires et de coopérations sont nombreuses. Souhaite qu'un message positif soit véhiculé par les grands médias plutôt que la déclinaison du nombre de morts.
 - ➔ **Réponse du SE PH** : Parler des bonnes pratiques dont les mobilisations au service de l'écoute des professionnels du médico-social sont essentiel.